
RÈGLEMENT 703-02
(PROJET)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 703
AFIN D'Y RETIRER LES NOTIONS DE DROITS ACQUIS EN CONCORDANCE
AVEC LE RÈGLEMENT 701-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701
ET À MODIFIER L'ÉDITION DU CODE NATIONAL DU BÂTIMENT**

ATTENDU la demande numéro 2022-0059 visant à modifier le Règlement de construction 703 afin d'y retirer les notions de droits acquis en concordance avec le Règlement 701-75 modifiant le Règlement de zonage 701 et à modifier l'édition du Code national du bâtiment ;

ATTENDU qu'une nouvelle édition du Code national du bâtiment est parue et que la Ville de Beauharnois désire être à jour ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné ;

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le projet de règlement adopté ;

LE CONSEIL DÉCRÈTE ET ORDONNE CE QUI SUIT:

Article 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 : Retrait du chapitre 4 du Règlement de construction 703

Le chapitre 4 « Dispositions relatives aux droits acquis et aux constructions dérogatoires » du Règlement de construction 703 est complètement retiré.

Article 3 : Modification de l'article 3.2 du Règlement de construction 703

Le premier et le deuxième alinéa de l'article 3.2 « Recueil de normes » sont modifiés par le remplacement de « Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2010 » par « Code de construction du Québec – Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié) ».

Article 4 : Entrée en vigueur du règlement

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beauharnois, le 14 mars 2023.

Alain Dubuc, maire

Katherine-Erika Vincent, greffière par intérim

Avis de motion :	<u>14 février 2023</u>
Adoption du projet de règlement :	<u>14 mars 2023</u>
Adoption du règlement final :	<u>11 avril 2023</u>
Certificat de conformité de la MRC :	<u></u>
Avis public d'entrée en vigueur :	<u></u>

**Copie certifiée conforme
Beauharnois, P.Q.**

ce 15 MARS 2023

Katherine-Erika Vincent
greffier-adjoint